

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Projet de sensibilisation des scolaires à l'alimentation locale Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Marana Golo

---

#### PRÉAMBULE

La Communauté de Communes Marana Golo (CCMG) porte le Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire Marana Golo, regroupant les communes de Biguglia, Borgo, Lucciana, Monte, Olmo, Scolca, Vignale, Campitello, Bigorno et Lento.

Dans ce cadre du PAT labellisé « niveau 2 opérationnel » et reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la CCMG souhaite mettre en œuvre un projet de sensibilisation des publics scolaires au « manger bien et local » auprès des écoles du territoire de Marana Golo.

Ce projet a été conçu conjointement par le Syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA) et l'association Casa di A Famiglia. Il a fait l'objet d'un dépôt de convention auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) en novembre 2025 et est actuellement en cours de validation.

Le projet est mis en œuvre à titre expérimental pour une durée de six (6) mois auprès l'école pilote de Borgo village avec les partenaires suivants : Communauté de Communes Marana Golo (CCMG), Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs et Casa di A Famiglia, l'école de Borgo village.

La présente convention formalise les principes partagés et les engagements des partenaires dans une logique de coopération et de confiance.

---

#### ARTICLE 1 – OBJECTIFS PARTAGÉS

Les partenaires s'engagent à collaborer afin de :

- Sensibiliser les élèves à l'alimentation locale, durable et de qualité ;
  - Valoriser l'agriculture et les productions du territoire ;
  - Favoriser la découverte des métiers agricoles et alimentaires ;
  - Inscrire l'action dans une démarche éducative adaptée au public scolaire.
- 

#### ARTICLE 2 – CADRE DU PROJET

Le projet est mis en œuvre à titre expérimental pour une durée de six (6) mois auprès l'école pilote de Borgo village, de janvier 2026 à juin 2026 avec six interventions durant le temps scolaire.

Les actions peuvent prendre différentes formes : interventions pédagogiques, visites d'exploitations agricoles, actions de terrain ou déplacements éducatifs, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260303-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026

Un échange entre les partenaires sera organisé à l'issue de l'expérimentation afin d'établir un bilan des actions menées et d'envisager l'évolution du projet vers les autres écoles du territoire de Marana Golo.

---

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA CCMG**

La CCMG :

- Assure le portage du projet dans le cadre du PAT ;
- Finance les actions prévues par le Syndicat des JA et Casa di A Famiglia dans le cadre du présent projet ;
- Accompagne le projet sur le plan administratif.

La CCMG n'assure toutefois aucun encadrement opérationnel ou pédagogique des interventions, lesquelles relèvent exclusivement des structures intervenantes.

---

### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES STRUCTURES INTERVENANTES**

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs et Casa di A Famiglia :

- Conçoivent et mettent en œuvre les actions de sensibilisation ;
  - Mobilisent des intervenants compétents et agréés pour leurs interventions en milieu scolaire ;
  - Veillent au respect du cadre scolaire et éducatif.
- 

### **ARTICLE 5 – RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

L'école de Borgo village :

- Assure l'encadrement et la responsabilité des élèves pendant le temps scolaire, quel que soit le lieu des activités ;
  - Organise le lien avec les familles, notamment pour les autorisations parentales et l'accompagnement ; elle facilite les opérations de communication pour les autres partenaires (et notamment l'obtention des droits à l'image) ;
  - Organise, le cas échéant, les déplacements en transport scolaire.
- 

### **ARTICLE 6 – TRANSPORTS ET LOGISTIQUE**

Les déplacements nécessaires sont organisés par l'école.

Une participation financière de l'ODARC pourrait être envisagée pour les transports, en lien avec le Syndicat des Jeunes Agriculteurs.

## **ARTICLE 7 – ASSURANCES ET SÉCURITÉ**

Chaque partenaire déclare être couvert par une assurance responsabilité civile pour les activités relevant de son champ d'intervention.

Chaque intervenant mobilisé par un partenaire devra disposer, préalablement à toute intervention auprès des élèves, des agréments et autorisations réglementaires requis. Ce contrôle relève de la responsabilité de chaque partenaire vis-à-vis de ses sous-traitants/ intervenants.

En cas de besoin particulier identifié en cours de projet, les partenaires s'engagent à se concerter afin d'adapter les dispositions nécessaires dans l'intérêt des élèves.

---

## **ARTICLE 8 – ESPRIT DE LA CONVENTION**

La présente charte repose sur :

- La coopération et le dialogue entre partenaires ;
- Le respect des rôles et compétences de chacun ;
- L'intérêt des élèves et la qualité éducative des actions menées.

---

**Fait à ....., le .....**

**Pour la Communauté de Communes Marana Golo**

Nom – Fonction – Signature

**Pour le Syndicat des Jeunes Agriculteurs**

Nom – Fonction – Signature

**Pour Casa di A Famiglia**

Nom – Fonction – Signature

*Maéva Vaz , directrice de Casa di a Famiglia*



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'V' followed by a smaller 'ar' and a large, sweeping flourish that loops back under the 'V'.

**Pour l'École de Borgo Village**  
Nom – Fonction – Signature